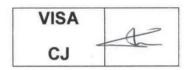


DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°16/DPA/DAA/CA-ETE

Source de financement : CNSS

Date de lancement : 15/07/2018

I/ OBJET

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) lance un appel d'offres portant sur la fourniture du matériel informatique de ses services.

II/ ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est reparti en quatre (03) lots :

Lot 1 : Ordinateurs fixes
Lot 2 : Ordinateurs portables
Lot 3 : Accessoires informatiques

III/ PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité prévues par l'article 93 du Décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

IV/ CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

V/ RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres est à retirer à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de trois cent mille franc (300 000 FCFA) à la DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES ACHATS DIVISION ACHATS et APPROVISIONNEMENTS, Sise en face du Palmier Doré (Immeuble CNSS).

Toute personne intéressée peut obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

Direction des Systèmes D'information

Siège Social CNSS, Boulevard de l'Indépendance BP: 134 – Tel: 01 79 12 00 Fax: 01 74 64 25

VI/ CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions prévues par l'article 31 des Données Particulières du dossier d'Appel d' Offres.

VII/ DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées au plus tard le 06 août 2018 à 15 heures au Secrétariat du Directeur Général de la CNSS sis au 7e étage de l'immeuble abritant son siège social.

VIII/ OUVERTURE DES PLIS

Le dépouillement des offres se fera le 15 août à 10h à la Direction du Patrimoine et des Achats, Division Achats et Approvisionnements, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

IX /La non présence d'un soumissionnaire (ou de son représentant éventuel) au moment du dépouillement des plis s'entendra d'un désistement de ce dernier.

Fait à Libreville, le 160718 P.Le Secrétaire Général

P.I.Le Directeur des Prestations Techniques

Prisca OPIRINA ral

Notre ambition: mieux vous servir



